



Le droit de vote en France

1. LA LONGUE HISTOIRE DU DROIT DE VOTE

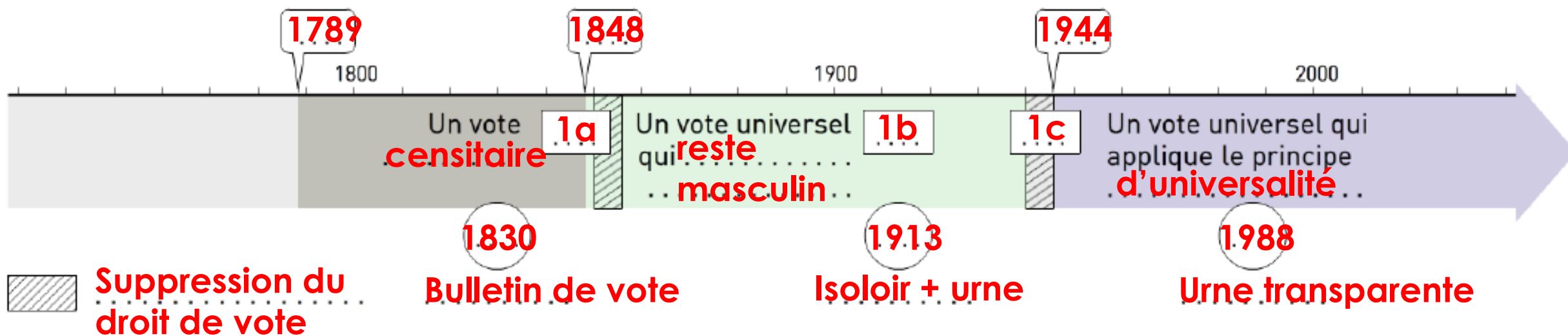
Chapitre 3. Le droit de vote

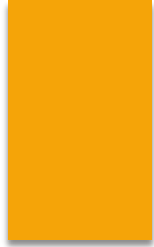
Histoire du droit de vote

IMPRIMER

Complétez la frise à partir des documents et activités des pages 34-35 de votre manuel.

Nom :
Prénom :
Classe :





Le droit de vote universel en France est le fruit d'une longue conquête. Apparue sous la Révolution, il n'était alors réservé qu'à une infime minorité aisée. En 1848, le vote devient universel. Tous les Français peuvent désormais voter, quelle que soit leur richesse. Cependant les femmes en étaient encore exclues. Il faut attendre 1944 pour que ces dernières obtiennent le droit de vote. Enfin en 1974, l'âge du vote est abaissé de 21 à 18 ans.

Les modalités de vote ont aussi évolué pour permettre un meilleur anonymat du vote (isoloir, enveloppe, urne) ainsi qu'une meilleure lutte contre la fraude (urne transparente, liste électorale, émargement).

Toutefois cet acquis démocratique reste fragile. Par deux fois, le droit de vote fut supprimé, entre 1850 et 1852 et entre 1940 et 1944.

2. L'exercice du droit de vote

- Rédigez un bref paragraphe dans lequel vous expliquerez les modalités à accomplir pour exercer son droit de vote.
- Documents 3 et 4 p 37